

2022-20184246	0468176240	2021	EUR	22.18.19	m05-f	14/07/2022	29	Modification	C-ASBL 1
---------------	------------	------	-----	----------	-------	------------	----	--------------	----------

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Breast International Group - Groupe International Breast**
 Forme juridique : Association internationale sans but lucratif
 Adresse : Rue de Bretagne N° : 20 Boîte :
 Code postal : 1200 Commune : Woluwe-Saint-Lambert
 Pays : Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
 Adresse Internet :
 Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0468.176.240

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 19-06-2019

COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 22-06-2022
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2021 au 31-12-2021
 Exercice précédent du 01-01-2020 au 31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.1, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.3.5, C-ASBL 6.3.6, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.7, C-ASBL 6.8, C-ASBL 6.10, C-ASBL 6.13, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.15, C-ASBL 6.16, C-ASBL 7

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT
UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

URRUTICOECHEA Ander

Docteur en médecine - Trésorier
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

LINDERHOLM Barbro

Docteur en médecine - Administrateur
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

CHUA Boon

Docteur en médecine - Administrateur
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

BARRIOS Carlos

Docteur en médecine - Administrateur
Rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

CAMERON David

Docteur en médecine - Président du Conseil
d'Administration
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

BRAIN Etienne

Docteur en médecine - Administrateur
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

CARRASCO Eva

Docteur en médecine - Administrateur
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

RAZIS Evangelina

Docteur en médecine - Administrateur
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

VAZ LUIZ Ines

Docteur en médecine - Administrateur
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

BLISS Judith

Professeur en statistique - Administrateur
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

BEDARD Philippe

Docteur en médecine - Administrateur
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

O'REILLY Seamus

Docteur en médecine - Administrateur
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

LOI Sherene

Docteur en médecine - Administrateur
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

SAJI Shigehira

Docteur en médecine - Administrateur
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

GOULIOTI Theodora

Docteur en médecine - Administrateur délégué
rue de Bretagne 20
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Bruno Vandenbosch & Co, Réviseur d'entreprises SPRL (0462418301)

0462418301
rue Jeanne 35 13
1000 Bruxelles
BELGIQUE

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,

B. L'établissement des comptes annuels,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>3.062.255</u>	<u>218.201</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	7.702	15.401
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	2.891.604	56.132
Terrains et constructions		22	2.835.962	3.558
Installations, machines et outillage		23	0	1.882
Mobilier et matériel roulant		24	55.643	50.692
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	162.949	146.668
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	162.949	146.668
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	162.949	146.668

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	23.921.056	18.961.986
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	9.020.291	7.737.508
Créances commerciales		40	8.451.882	6.856.202
Autres créances		41	568.409	881.306
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	64.436	1.544.366
Valeurs disponibles		54/58	14.701.981	9.539.875
Comptes de régularisation	6.6	490/1	134.348	140.237
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	26.983.311	19.180.186

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>4.908.846</u>	<u>5.012.588</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10	452.639	452.639
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13	4.552.180	4.552.180
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-95.972	7.770
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>22.074.465</u>	<u>14.167.598</u>
Dettes à plus d'un an	6.8	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	22.073.953	14.077.598
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	6.983.072	7.109.749
Fournisseurs		440/4	6.983.072	7.109.749
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	14.713.550	6.453.483
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	377.330	514.367
Impôts		450/3		29.902
Rémunérations et charges sociales		454/9	377.330	484.464
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation	6.8	492/3	512	90.000
TOTAL DU PASSIF		10/49	26.983.311	19.180.186

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	19.508.245	17.551.921
Chiffre d'affaires	6.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	3.079.706	
Autres produits d'exploitation		74	16.421.865	17.551.462
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	6.674	459
		60/66A	19.568.631	17.519.177
Coût des ventes et des prestations		60	14.829.698	12.712.786
Approvisionnements et marchandises		600/8	14.829.698	12.712.786
Achats		609		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	909.801	935.604
Services et biens divers		62	3.706.165	3.780.734
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	94.431	88.208
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9	631/4	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9	635/9	
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	28.451	1.845
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	84	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-60.386	32.744

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	694	9.601
Produits financiers récurrents		75	694	9.601
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	15	147
Autres produits financiers	6.10	752/9	679	9.455
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	25.796	20.671
Charges financières récurrentes	6.10	65	25.796	20.671
Charges des dettes		650	24.918	5.553
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	877	15.119
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-85.488	21.674
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12 67/77	18.255	13.904
Impôts		670/3	18.255	13.904
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-103.742	7.770
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-103.742	7.770

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-95.972	47.810
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-103.742	7.770
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	7.770	40.040
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		40.040
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-95.972	7.770

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	85.124
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	85.124	
8122P	XXXXXXXXXX	69.724
8072	7.699	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	77.423	
211	<u>7.702</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	174.172
8161	2.870.154	
8171		
(+)/(-) 8181		
8191	3.044.326	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	170.615
8271	37.750	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	208.364	
(22)	<u>2.835.962</u>	
22/91	2.835.961	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	9.412
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	9.412	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	7.530
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.882	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	9.412	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>0</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	231	0	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	374.022

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8163 51.338

Cessions et désaffectations

8173

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8183

8193 425.359

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8253P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8213

Acquises de tiers

8223

Annulées

8233

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8243

8253

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323P XXXXXXXXXXXX 323.330

Mutations de l'exercice

Actés

8273 47.100

Repris

8283

Acquis de tiers

8293

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8303 713

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8313

8323 369.717

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(24) 55.643

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

241 55.643

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES SOCIÉTÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	146.668
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	16.281	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	162.949	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	64.436	1.544.366

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
730	45.500	50.900
731	3.007.932	3.438.161
732		
733	26.274	
9086	40	41
9087	39,5	39,8
9088	60.137	62.763
620	2.365.689	2.370.306
621	694.692	677.198
622		
623	316.870	329.748
624	328.914	403.482

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115		
9116		
640	28.451	1.845
641/8		
9096		
9097		
9098		
617		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>6.674</u>	<u>459</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	6.674	459
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		0
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	6.674	459
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>84</u>	
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	84	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	34	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	50	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	18.255
9139	18.255
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	561.308	2.844.162
9146	940	1.969.957
9147	265	29.902
9148		31

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	35,5	5,1	30,4
Temps partiel	1002	5	1	4
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	39,5	5,9	33,6
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	55.051	8.326	46.725
Temps partiel	1012	5.086	1.322	3.764
Total	1013	60.137	9.648	50.489
Frais de personnel				
Temps plein	1021	3.052.691	438.556	2.614.135
Temps partiel	1022	324.561	64.912	259.649
Total	1023	3.377.252	503.468	2.873.784
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	64.438	10.620	53.819

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées	1013			
Frais de personnel	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	37	3	39,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	37	3	39,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	5	1	5,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201		1	0,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	2		2
de niveau universitaire	1203	3		3
Femmes	121	32	2	33,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212	3	1	3,8
de niveau universitaire	1213	28	1	28,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	37	3	39,4
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'association ou la fondation	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION**RÈGLES D'ÉVALUATION****Principes généraux**

Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'association. Les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et de dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés, par l'organe d'administration de l'association. Dans les cas où, à défaut de critères objectifs d'appréciation, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations est inévitable aléatoire, il en est fait mention dans l'annexe aux comptes annuels si les montants en cause sont importants. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain. Les règles d'évaluation font l'objet d'une application constante. Toutefois elles peuvent être adaptées au cas où, à la suite d'une modification importante des activités de l'association, de la structure de son patrimoine ou des circonstances externes les règles d'évaluation antérieurement suivies ne permettent plus de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association. Les règles d'évaluation sont établies dans une perspective de continuité des activités de l'association.

Règle d'évaluation

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte.

Les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements

et réductions de valeur y afférents.

1/ Conversion des devises

Toute opération libellée en devise est convertie en EURO au cours du jour de la réalisation de l'opération ou à une date très proche. Le paiement de l'opération donne lieu à la comptabilisation d'une éventuelle différence de change comptabilisée sous les charges ou les produits financiers.

À la date de clôture des comptes annuels (31 décembre), les créances, placements de trésorerie, valeurs disponibles et dettes sont estimés en EURO au cours en vigueur à cette date de clôture. Les pertes par rapport aux montants comptabilisés sont enregistrées sous les écarts de conversion de devises sous les charges financières ou produits financiers. Ces ajustements de fin d'exercice ne sont pas comptabilisés si les écarts sont négligeables.

2/ Les provisions

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges précisément identifiées quant à leur nature mais qui à la date de clôture de l'exercice sont probables ou certaines mais indéterminés quant à leur montant.

3/ Les frais d'établissement

Ils peuvent comprendre les charges engagées dans le cadre d'une restructuration autant qu'il s'agisse de dépenses clairement définies, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de l'association et que ces dépenses soient destinées à avoir un

impact favorable et durable sur l'activité. La réalisation de ces conditions doit être justifiée dans l'annexe.

Les frais d'établissement font l'objet d'un amortissement annuel calculé au taux de 20% l'an.

Ils doivent faire l'objet d'un amortissement exceptionnel quand leur maintien à l'actif n'est plus justifié en tout ou en partie.

4/ Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Les immobilisations qui se déprécient avec le temps font l'objet d'un amortissement annuel et linéaire, calculé sur la durée de vie probable

L'amortissement de l'année de l'acquisition est comptabilisé pour une année entière quel que soit la date d'acquisition dans l'année.

Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

a) Matériel informatique : 33%

b) Mobilier et matériel de bureau : 20%

c) Matériel roulant (en leasing) : 20% à 25%

d) Gros aménagements de l'immeuble : 20%

Les investissements inférieurs à EUR 350 dont la durée de vie probable peut être très courte (GSM, certains logiciels ...) peuvent être pris en charge directement par le compte des résultats.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour l'association.

Les amortissements ne peuvent faire l'objet d'une reprise que si, à raison de modifications des circonstances économique ou technologiques, le plan d'amortissement antérieurement pratiqué s'avère avoir été trop rapide. Les immobilisations dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps

font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les droits d'usage dont l'association dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires sont portés à l'actif à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital

de la valeur du bien.

5/ Immobilisations financières

Les participations et les actions portées sous la rubrique '' Immobilisations financières'' font l'objet de réductions de valeur en cas de

moins

-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entité dans laquelle la participation

ou les

actions sont détenues.

<p>AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS</p>
--

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Bruno VANDENBOSCH & C° SRL

Réviseur d'Entreprises - Bedrijfsrevisor

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L' AISBL BREAST INTERNATIONAL GROUP POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l' AISBL **BREAST INTERNATIONAL GROUP** (« l' Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 28 septembre 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l' AISBL **BREAST INTERNATIONAL GROUP** durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l' Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 26.983.310,96 et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de € 103.742,18.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l' Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont

pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 2 juin 2022

BRUNO VANDENBOSCH & Co,
REVISEUR D'ENTREPRISES
Société à responsabilité limitée
Représentée par

Bruno Vandebosch
(Signature)

Signature numérique de Bruno
Vandebosch (Signature)
Date : 2022.06.02 14:24:05
+02'00'

Bruno Van Den Bosch
Commissaire